

PRÉSIDER UN PROCÈS : À VOUS DE JOUER !

1. Préparez le procès... A compléter avant le procès

Attention, avant de commencer :

Relisez la fiche relatant les faits, ainsi que les versions d'Arthur Capiaux, Carmen Fontaine et Mario Fabiani et surlignez tout ce qui vous semble essentiel dans cette affaire.

Lisez attentivement la fiche « Mener un procès ».

Préparez l'instruction du dossier (=l'interrogatoire du prévenu et éventuellement de la victime)

En vous basant sur la déclaration de chacun, notez ici les questions que vous allez poser pour mettre l'affaire en lumière : posez des questions d'éclaircissement, essayez de relever les contradictions...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Gérez le procès... A compléter durant le procès

Vous conduisez le procès selon le canevas proposé sur la fiche « Mener un procès ».

Quand vous aurez entendu tous les acteurs du procès, vous devrez prononcer un jugement et (éventuellement) une peine pour Arthur Capioux.

Résumez ce que demandent les différents acteurs.

Demande de la partie civile :

.....
.....
.....
.....

Demande du procureur du Roi :

.....
.....
.....
.....

Demande de l'avocat du prévenu :

.....
.....
.....
.....

Prononcez votre jugement comme il suit :

Vous avez 2 possibilités pour chacun des chefs d'accusation, selon que vous jugiez les faits établis ou pas. Pour chacun des chefs d'accusation, barrez la mention inutile :

Pour le chef de « coups et blessures volontaires »,

* Je déclare que les préventions sont établies et que le prévenu est coupable des faits qui lui sont reprochés.

* Je déclare que les faits ne sont pas établis et que le prévenu est acquitté.

Pour le chef de « port d'armes prohibées »,

* Je déclare que les préventions sont établies et que le prévenu est coupable des faits qui lui sont reprochés.

* Je déclare que les faits ne sont pas établis et que le prévenu est acquitté.

Prononcez (éventuellement) une peine pour Arthur Capiaux (aspect pénal)

Ceci étant,

- pour le chef de « coups et blessures volontaires », je condamne le prévenu à

.....

- pour le chef de « port d'armes prohibées », je condamne le prévenu à

.....

Demandez (éventuellement) une réparation au prévenu (aspect civil).

Je condamne le prévenu à

.....

.....

.....

.....